



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION DE LA SANTÉ

Communiqué de presse

Campagne d'information sur la contraception

Papeete, le 16 septembre 2019 – Du 16 au 20 septembre se déroule la campagne de promotion de la contraception organisée par la Direction de la santé. De nombreuses actions sont prévues pour sensibiliser la population et renforcer les compétences des professionnels de santé.

Améliorer l'information sur la contraception

Il s'agit, d'une part, de sensibiliser la population et de lutter contre les fausses croyances à l'égard de la contraception par une campagne d'information menée dans les médias (télévision, cinéma, réseaux sociaux) et par des actions de terrain (ateliers, stands d'informations) mises en place par les structures de santé de l'ensemble du territoire, et d'autre part, d'actualiser les connaissances et de renforcer les compétences des professionnels sur la thématique de l'éducation à la santé sexuelle auprès des adolescents.

Il sera organisé sur ce thème, durant les mois de septembre et octobre 2019, un séminaire, une conférence-débat et des rencontres entre professionnels animés par des experts de la thématique.

Quelques chiffres récents sur la contraception sont disponibles. Une étude¹ menée en 2019 auprès des femmes venant d'accoucher montre que seulement 2 femmes sur 10 n'ont aucune contraception ou utilisent le préservatif ou une méthode naturelle après l'accouchement, et que :

- 4 femmes sur 10 utilisent un implant ;
- 3 femmes sur 10 utilisent une pilule ;
- 1 femme sur 10 utilise un dispositif-intra-utérin (aussi appelé « stérilet »).



¹ Mémoire pour le Diplôme de Sage-femme soutenu par Christelle Le Curieux-Belfond en 2019 : « Couvertures contraceptives, observance, tolérance et adhésion à la contraception du post-partum au Centre Hospitalier de la Polynésie Française »

La contraception, une avancée majeure accessible à tous

Chez les jeunes filles, encore trop de freins et d'idées fausses concernant l'accès à la contraception et la tolérance des contraceptifs sont évoqués : « C'est cher », « Ça fait grossir », « Ça fait mal », « Ça ne marche pas »...

Dans le monde, la contraception représente une avancée majeure pour les femmes, les familles et la société dans son ensemble car elle permet de décider ou non d'une grossesse grâce à des méthodes contraceptives simples, efficaces et sûres.

En Polynésie française, après sa légalisation en 1971, la contraception a beaucoup gagné en accessibilité auprès des jeunes filles et des femmes. Aujourd'hui, la majorité des contraceptifs, les consultations médicales et les bilans sanguins relatifs à la contraception bénéficient d'une prise en charge à 100% par la CPS, sans avance de frais par les patientes depuis 1997.

Par ailleurs, l'introduction récente d'une consultation médicale après l'accouchement, dite consultation postnatale, dans le dispositif d'attribution des allocations de maternité, permet d'améliorer l'information des femmes en matière de contraception afin qu'elles puissent décider de leur prochaines grossesses.

Pour en savoir plus



<https://www.service-public.pf/dsp/contraception> - Le site de la Direction de la santé permet de bénéficier d'informations fiables sur la contraception et les moyens contraceptifs accessibles, avec les réponses aux questions les plus fréquentes.



@directiondelasante.pf

Contacts presse

Pauline NIVA : 40 48 82 22 – pauline.niva@sante.gov.pf

Aurélie PEAUCELLIER : 40 48 82 52 – aurelie.peaucellier@sante.gov.pf